

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2023

RESSOURCES HUMAINES - RISQUES MAJEURS - LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ÉLABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Eric BRINEAU, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Clément COHEN, Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Stéphanie ANTIGNY, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Yvonne VACKER, Gérard LEFEVRE à Jeanine BARBOTIN, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Corinne RIVET BONNEAU à Sonia LUSSIEZ, Nicolas ROBIN à François GUYON, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Mélina TACHE à Ségolène BARDET, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Nicolas VIDEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Eric BRINEAU, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Christophe GUINOT, Marcel MOINARD.

Titulaire absente pour déport :

Séverine VACHON.

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU JEUDI 29 JUIN 2023

RESSOURCES HUMAINES - RISQUES MAJEURS - LANCEMENT D'UNE DÉMARCHÉ DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ÉLABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2021-1520 en date du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2022 1532 du 8 Décembre 2022 relatif à l'organisation d'exercice ;

Considérant que toutes les communes membres de la communauté d'agglomération ont l'obligation d'établir un plan communal de sauvegarde ;

Le vendredi 16 juin, un tremblement terre a touché gravement plusieurs communes membres de notre communauté d'agglomération. Ce séisme exceptionnel, d'une magnitude de 5,8 sur l'échelle de Richter, a été l'un des plus importants intervenu en France métropolitaine depuis le début du XXème siècle. IL a nécessité la mobilisation d'une vaste chaine de services publics et de solidarités de proximité afin de faire face aux conséquences de cette catastrophe naturelle.

Le présent rapport s'inscrit dans cette actualité, mais son origine est bien antérieure. Dès les premiers ateliers participatifs organisés il y a un an presque jour pour jour dans le cadre l'élaboration de l'Acte 2 du schéma de mutualisation, des élus communaux et communautaires avaient souligné la nécessité de renforcer leur partenariat sur la thématique des risques majeurs, à forts enjeux pour la résilience du territoire, en partant des expertises présentes et des évolutions récentes de la réglementation. Ainsi, la présente délibération traite de l'appui possible aux communes en matière d'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS).

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi MATRAS, conduit toutes les communes à se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde. Par courrier du 22 octobre 2022, la Préfecture a notifié cette obligation aux communes qui doivent avoir réalisé leur PCS avant le 22 octobre 2024. Celui-ci doit être validé par un exercice, conformément au décret du 8 décembre 2022.

Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à :

- Informer préventivement la population,
- Déterminer, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- Fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Recenser les moyens disponibles et définir la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population,
- Recenser les personnes vulnérables en fonction des enjeux

Le plan communal de sauvegarde doit s'articuler avec le plan Orsec et le plan intercommunal de sauvegarde (PICS). Un plan intercommunal de sauvegarde pourra être réalisé dès lors que tous les PCS des 40 communes seront réalisés. Le PICS doit être finalisé avant novembre 2026.

Le PCS est accompagné d'un Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) permettant une communication sur les risques majeurs.

Comme cela a été souligné en préambule, les réflexions autour de l'acte II du schéma de mutualisation avaient mis en exergue un besoin des communes du territoire sur la gestion des risques majeurs et sanitaires. Dès les réunions territoriales organisées avec les maires en juin 2022, la demande d'appui de la Ville centre en matière de risques majeurs et sanitaires au profit de l'ensemble des communes s'est exprimée. Il s'agissait alors de répondre à une nouvelle donne juridique (l'apparition des plans intercommunaux de sauvegarde – sujet abordé dans une délibération dédiée) et d'apporter du conseil pour améliorer les réponses communales aux 7 risques majeurs du territoire (inondations, aléas climatiques, mouvements de terrain, sismique, industriel, transport de matières dangereuses et rupture de barrage) et enfin partager une culture commune de la gestion de crise. Une demande également exprimée par les maires en juin 2022 portait sur la réalisation d'économies d'échelles liées à la mutualisation des moyens en matière d'hébergements d'urgences (lits Picot, sacs de couchage, oreillers, couvertures...).

Un groupe de travail associant les secrétaires de mairies/ DGS volontaires a été constitué et s'est réuni à trois reprises : le 12 janvier, le 26 mai et le 1^{er} juin 2023.

Après analyse des travaux de ce groupe de travail, afin de limiter les coûts pour chaque commune et apporter une prestation de la meilleure qualité possible, il est proposé de lancer un groupement de commandes, avec les communes volontaires, sur des prestations d'élaborations de plans communaux de sauvegardes et du plan intercommunal de sauvegarde. Ce groupement serait porté par la Ville de Niort et constitue un moyen de répondre à l'attente de coordination et d'appui exprimée par les communes.

En effet, la coordination par la direction de projets des risques majeurs et sanitaires de la Ville de Niort, en lien avec la direction de la commande publique, permettra aux communes de bénéficier de l'expertise de la Ville dans ce domaine. La démarche permettra également une certaine unité dans les documents produits, facilitant alors la rédaction du plan intercommunal de sauvegarde.

L'élaboration de ce groupement s'appuierait sur le groupe de travail des secrétaires de mairies et sur le réseau des élus communaux volontaires (référencés sur la thématique).

Ce groupement de commande portera sur :

- La réalisation des PCS et la révision des PCS existants ;
- La réalisation du PICS inter-opérable avec les PCS ;

Une restitution des travaux sera effectuée auprès de la conférence des maires, préalablement à la proposition d'une délibération opérationnelle de groupements de commande, d'ici la fin de l'année, afin d'être opérationnel pour l'échéance fixée aux communes en matière de PCS.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Lance la démarche projet visant à proposer aux communes volontaires la création de groupements de commande permettant de répondre aux obligations réglementaires des communes et de la CAN en matière de gestion de crise.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Gérard LABORDERIE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué